



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

météorologie

Question écrite n° 87373

Texte de la question

M. Frédéric Reiss interroge M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur l'implantation des stations de Météo France sur le territoire. L'Alsace du nord a été touchée à plusieurs reprises au cours des dernières années par des orages entraînant des coulées de boue. Les communes concernées ont ensuite déposé des demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Il s'avère cependant qu'à deux reprises la même commune a vu son dossier rejeté par les services ministériels compétents en la matière. Ces refus étaient basés sur les rapports émis par Météo France stipulant que le caractère exceptionnel de l'événement ne pouvait être démontré. Ces mêmes rapports ont cependant aussi souligné que « la mauvaise qualité de l'image lame d'eau dans ce secteur ne permettait pas une détermination précise des hauteurs d'eau et que celles-ci avaient pu être plus importantes qu'estimé » dans le rapport. Au vu de cette situation et malgré les constats de pluviométrie effectués sur place, la commune concernée a rencontré des difficultés pour obtenir son classement en zone sinistrée. Au-delà de ces deux cas ponctuels, il semble que ce type de situation apparaît de temps à autre en fonction des lieux d'implantation des stations météorologiques. Face à ce problème, la commune concernée a souhaité - pour l'instant en vain - obtenir l'installation d'une station de Météo France. Cet établissement public se montre aujourd'hui prêt à fournir la prestation de service correspondant à l'installation d'une station mais sans aucune participation financière. Il apparaît pourtant que c'est l'inadéquation du maillage territorial des stations qui amène à la nécessité d'un renforcement. Face à ce type de difficultés, il souhaite connaître sa position quant à une optimisation des implantations de stations météo sur le territoire, notamment par le biais d'un investissement de Météo France, afin d'éviter la répétition de situations où Météo France n'est pas en mesure de répondre à sa mission de service public.

Texte de la réponse

En matière d'observations des précipitations et d'utilisation de ces observations pour qualifier certains événements météorologiques, il est essentiel de se référer à l'état de l'art scientifique et technique dans ce domaine. Les précipitations constituent un phénomène difficile à observer de manière homogène dans la mesure où elles peuvent varier considérablement dans l'espace et dans le temps. Des variations très fortes de ce paramètre météorologique peuvent intervenir jusqu'à une échelle kilométrique, mais aussi sur des intervalles courts, de quelques minutes seulement et ce, sur l'ensemble du territoire national. Cela signifie que, si l'on se réfère aux moyens d'observation classiques mis en place, il faudrait disposer d'un réseau de pluviomètres d'une densité très élevée pour pouvoir caractériser de manière convenable aussi bien le champ de précipitation que ses variations. Cette option, qui suppose l'installation d'un pluviomètre dédié dans chaque commune, ne peut être retenue. En revanche, des progrès sensibles ont été accomplis dans l'observation des précipitations avec le développement de l'utilisation de radars pluviométriques. L'observation radar permet en effet, dans les zones couvertes, de produire des cartographies instantanées des précipitations à l'échelle du kilomètre, avec une fréquence de prise de vues de cinq minutes. La France s'est ainsi dotée d'un réseau de vingt-quatre radars, qui contribuent à l'observation des précipitations et à la prévision immédiate, notamment en vue de la gestion des

situations de crise. Certaines zones de l'Alsace du Nord se situant en limite du champ de couverture des radars existant à proximité, le faisceau radar concerné peut être, comme dans d'autres zones du territoire, en partie occulté par le relief, ce qui explique une moindre qualité des observations et une moindre précision des valeurs produites. Ce sont ces défauts de couverture du réseau radar existant qui ont conduit Météo-France à expérimenter, dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, un nouveau type de radar, de taille plus réduite et opérant dans une autre gamme de fréquences (bande X). Lorsque l'expérimentation en cours aura confirmé l'intérêt de ce dispositif, le déploiement de tels radars pourra offrir une solution plus adaptée aux spécificités des zones les plus vulnérables aux précipitations ou présentant des caractéristiques géographiques particulières. Il est prévu qu'au vu des résultats obtenus, un programme d'équipement soit arrêté en 2012 par Météo-France, en liaison avec la direction générale de la prévision des risques (DGPR) du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Reiss](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87373

Rubrique : État

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 septembre 2010, page 9583

Réponse publiée le : 1er mars 2011, page 1993